

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.
www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.

Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction (éditions papier et web) : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro :

Isabelle Béguin (avocate au Cabinet Oppidum), Philippe Bluteau (avocat au Cabinet Oppidum), Stéphanie Colas, Olivier Devillers, Marie-Cécile Georges, Thierry Guerraz, Solange de Fréminville, Sophie Le Gall, Nelly Jacquemot, Bruno Leprat, Caroline Megglé, Judith Mwendo, Véronique Picard, Caroline Reinhart, Charlotte Rigault, Philippe Pottière-Sperry, Christophe Robert, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser.

ADMINISTRATION

Éditrice : Laurence Marilly.

Publicité : Laurence Emery, directrice,

Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot,

92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61.

laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron. Frédéric

Eschwège. abomdf@amf.asso.fr

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2025 :**Abonnement intégral :**

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.

- Administrations, entreprises... : 90,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre

personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.

- Administrations, entreprises... : 80,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre

personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Composage et impression :

GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles

Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0426 G 84411. ISSN : 2270-7875,

1^{er} trimestre 2025.

Ce numéro a été tiré à 11 620 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



Nous pouvons encore faire beaucoup de choses en un an

Au moment où j'écris ces lignes, Mayotte a été frappée, il y a quelques jours, par le cyclone Chido aux conséquences effroyables pour nos compatriotes de l'archipel. Nous avons immédiatement organisé un soutien des communes de France à nos collègues mahorais et de secours aux populations. J'es-père du fond du cœur que la situation pourra être rétablie le mieux possible et pense avec émotion aux familles endeuillées et aux habitants sinistrés.

Bien sûr, cette nouvelle année, il nous faut plus que jamais agir pour les villes et les villages de tout le pays. Les maires de France souhaitent ardemment la fin de la crise institutionnelle qui condamne l'État à l'impuissance publique. C'est, comme toujours, sur les épaules des maires, derniers élus ayant la confiance de la majorité des Français, que repose la charge de maintenir la cohésion nationale et d'assurer la pérennité des services publics du quotidien.

La situation politique nationale a aussi des effets directs et concrets sur les communes. À l'heure où il nous faut élaborer les budgets communaux, nous n'avons toujours pas de budget à l'échelle nationale qui puisse donner de la visibilité sur les ressources et les dépenses locales. La loi spéciale reconduisant les dotations de 2024 n'est pas une réponse. Elle ne permet pas d'engager les investissements locaux éligibles à la DETR, DSIL ou au Fonds vert. Elle ne permet pas non plus de réintégrer des communes rurales dans le dispositif « France ruralités revitalisation », comme l'AMF l'avait demandé. Il est donc essentiel qu'une loi de finances soit votée pour 2025, qui préserve les capacités d'investissement des collectivités.

L'incertitude plane aussi sur les engagements qui avaient été pris par l'ancien Premier ministre, Michel Barnier, sur plusieurs enjeux importants pour les communes, comme l'annulation du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités, ou l'amélioration des conditions d'exercice du mandat. À un peu plus d'un an des élections municipales, il faut que le Parlement adopte enfin le « statut de l'élu », pour que ses effets soient visibles avant 2026 et qu'ils permettent de conforter ce formidable engagement, de renouveler et de diversifier le profil de

ceux qui se dévouent au service de leurs concitoyens. J'ai rappelé ces nécessités à nos interlocuteurs gouvernementaux et parlementaires.

Le mandat municipal qui s'achève cette année aura été l'un des plus difficiles à exercer compte tenu de la succession des crises sanitaire, économique, sociale et politique auxquelles notre pays a dû faire face. Au-delà des crises, l'accroissement continu des normes, des coûts cachés, des études préalables, des contrôles aura entravé encore davantage l'action locale et entraîné du découragement.

Si la simplification a été brandie comme une priorité par les derniers gouvernements qui se sont succédé, il est désormais indispensable qu'elle soit enfin mise en œuvre. L'exécutif doit déclarer, dans l'immédiat, un moratoire sur toute nouvelle norme et supprimer les normes les plus coûteuses et pénalisantes pour les collectivités.

Nous pouvons encore faire beaucoup de choses en un an, pourvu que l'on nous laisse agir. Et il n'est pas trop tard pour libérer l'action locale : c'est tout le sens du travail que continuera de fournir l'AMF en cette dernière année avant les élections municipales.

Que 2025 vous apporte toute la joie, la santé et la réussite possibles, pour vous, vos proches, vos équipes ! Bonne année à tous.



DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF